



La Bastidonne

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 084-218400109-20260526-031_2026-DE

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2026

N°031_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
19/05/2026
DATE D’AFFICHAGE :
19/05/2026

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 9
Absent : 1
Ayant donné procuration : 5

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt-six, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois de mai sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Alain BEDOS en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Emma LEON, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : Monsieur Thierry DELESCLOSE donne pouvoir à Monsieur Edouard DILLIES, Madame Magali FERRAT donne pouvoir à Madame Marie José RUIZ, Monsieur Alexandre HAYEK donne pouvoir à Monsieur Didier AUCHOIX, Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Madame Laurie BESSON, Madame Morgane VERBE donne pouvoir à Monsieur Didier VILLEMUS ;

Absents : Madame Marie-Line LISI

Exposé des motifs :

Madame La Maire indique que la commune a été sollicitée par le Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l’année 2026.

L’objectif de ce dispositif est un outil du Plan Départemental d’Actions pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d’accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant et de s’y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l’accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance habitation, frais de déménagement), le règlement des dettes locatives ainsi que les factures d’eau, d’énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d’accompagnement social lié au logement et actions spécifiques favorisant l’accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2025, 4 bénéficiaires de la commune ont pu prétendre à ces aides pour un montant total de 659 euros.

Le Fonds est abondé par le département, l’état, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d’aide et rapporté au nombre d’habitants. La participation de la commune serait de 396 euros.

L’engagement des communes s’avère indispensable pour le fonctionnement et la pérennité de ce dispositif.

Visas :

Vu à la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le nombre d’habitants sur la commune de La Bastidonne,

Au vu de ce qui précède, oui l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE**

- ▶ **Approuve** la participation financière au FSL au titre de l’année 2026 ;
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette participation financière.

Madame La Maire,

Emma LEON
Emma LEON
Maire
27 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Alain BEDOS

Fait à La Bastidonne,
Le 26 mai 2026.



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 084-218400109-20260526-031_2026-DE